

thode au commencement. Sous l'ancien Gouvernement, les primes, qui ne s'élevaient pas à une somme très considérable, étaient traitées comme une remise douanière. On agissait d'après la supposition qu'il y avait dans le trésor l'argent nécessaire pour les payer, ou qu'il reviendrait avec les remises; dans tous les cas l'entente était que la prime était le remboursement d'un droit de douane reçu.

M. R. L. BORDEN: On portait les droits perçus au compte du revenu, n'est-ce pas?

L'hon. M. FIELDING: C'était le résultat, bien que l'opération fut faite sous une autre forme. Les primes étaient considérées comme une réduction sur les droits de douane. En réalité les droits de douane n'étaient pas inscrits à leur pleine valeur parce qu'ils étaient subordonnés à cette remise de sommes qui n'avaient jamais été versées dans le Trésor. Les recettes en étaient diminuées, et le revenu s'en trouvait réellement grevé. Le Gouvernement d'aujourd'hui a trouvé que ce n'était pas la meilleure méthode à suivre en la matière, et que ce compte devait être tenu d'une manière différente. Lorsqu'à cette époque il a été question de remanier toute la question des primes, nous sommes venus à la conclusion que les primes n'étant qu'une aide temporaire à l'industrie—il est vrai qu'elles ont existé un peu plus longtemps que nous ne nous y attendions alors—on pouvait très bien en faire un compte spécial tout comme on a fait pour des subventions aux chemins de fer. Lorsque le Gouvernement paie une subvention à une compagnie de chemin de fer, il ne reçoit rien en retour; le pays n'obtient aucune propriété; il ne reçoit pas d'actif pour représenter la dépense, mais ces sommes sont données comme aide temporaire à une grande entreprise, qui, nul doute portera ses fruits dans l'avenir en développant le pays. Et nous avons pensé que les primes, qui devaient être considérées comme aide temporaire aux grandes industries pouvaient être traitées de la même manière. Conséquemment on en a ouvert un compte spécial comme pour les subventions aux chemins de fer. Je sais, comme je l'ai dit que cette méthode a été critiquée, mais je

crois que les raisons qui nous ont portés à l'adopter sont bonnes.

Mais avant de formuler cet argument, j'ai cru préférable de présenter les chiffres afférents à l'excédent qui aurait existé, si les primes eussent été portées au compte du revenu.

M. R. L. BORDEN: Le ministre voudrait-il bien nous donner le chiffre précis atteint par ces primes jusqu'aujourd'hui, ou en d'autres termes, quel est le montant de ce compte spécial?

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Si je ne me trompe, c'est environ \$12,000,000, ou \$1,000,000 annuellement. Si nous portons au compte du revenu ordinaire toutes les primes figurant sous cette rubrique, nous constaterons que l'excédent total accusé pour les douze exercices et trois quarts serait de \$99,832,075.55, soit un excédent annuel moyen de \$7,869,182.39, pour les douze exercices et trois quarts. On le voit donc, bien que la modification suggérée par quelques députés puisse influer sur la totalité des excédents de cette période, il n'en résulterait pas un écart bien important; car, les excédents accusés au cours de cette période ont atteint un si fort chiffre que nulle modification apportée à la méthode de comptabilité ne saurait influer sensiblement sur le résultat.

M. MIDDLEBRO: Quel déficit le budget accuserait-il, cette année, si les primes étaient portées au compte du revenu, au lieu d'être inscrites au compte du capital?

L'hon. M. FIELDING: Il n'en résulterait pas d'écart bien sensible, dans la balance de ce compte; il pourrait exister un minime déficit; et au cours des douze exercices et trois quarts, c'est le seul exercice où cette modification apportée à la méthode de comptabilité aurait pu influer sur la question de savoir s'il existe une plus-value ou une moins-value. L'item le plus important de ces primes, la prime accordée au fer et à l'acier, expirera en 1910. La prime au plomb expire en 1913. Il existe une prime à la fonte ou au sméitage à l'électricité, qui n'expirera que deux ans après les autres primes au fer et à l'acier. Mais si je ne me trompe, il ne figure pas une dépense